

me rendre odieux, on a la bonté de me plaindre, de gémir sur mon enthousiasme & même mon fanatisme qui est un malheur pour l'humanité. Et ce fanatisme on a la complaisance de l'expliquer fort au long pour mon instruction & pour mon amendement. " C'est d'avoir écrit des Anecdotes que je n'ai jamais écrites (a); c'est de ne pas croire à la prétendue conspiration de Portugal; c'est d'avoir cité les décrets rendus dans cette cause par la Reine regnante, décrets annoncés dans toutes les feuilles publiques; c'est d'avoir cru que lorsque dans une procédure de conspiration & de lèse-majesté, tous les prisonniers sont relâchés sans restriction ni modification

(a) Elles sont du reste très-vraies, & très-authentiques \*. Si la date d'un décret y est de deux jours postérieure à celle qu'on trouve dans les *Mémoires du marquis de P*; si dans les *Anecdotes* il est daté du 7 Avril & dans les *Mémoires* du 4 (chiffres qui se confondent aisément), c'est dans l'un ou l'autre ouvrage une faute telle qu'on ne cessera de faire tandis que les hommes écriront, & qu'il est bien plus ridicule de relever avec importance que d'écrire avec inadvertence. — Le décret qui condamne le marquis de Pombal, sans aucune exception relative à aucun des prisonniers, est d'une date uniforme dans les deux ouvrages, ainsi que dans toutes les feuilles publiques. Le *scélérat obscur* & son écho n'en disent mot. Telle est la prudence, l'équité, la droiture philosophiques! Tels sont les honnêtes artifices des gens de secte & de parti!

\* 15 Juin  
1783. p.262.